

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 116 Activités d'Intégration Professionnelle 1			
Code	SOAS1B16	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u>  <b>Charlotte BURION</b> (charlotte.burion@helha.be)            Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)            Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be)            Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be)            Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be)            Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be)            Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be)            Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be)            Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be)            Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be)            Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be)            Florence PIRE (florence.pire@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u>  <b>Florence KAYAERT</b> (florence.kayaert@helha.be)            Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)            Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)            Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be)            Céline COCK (celine.cock@helha.be)            Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be)            Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u>  <b>Florence KAYAERT</b> (florence.kayaert@helha.be)            Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u>  <b>Astrid LIONNEZ</b> (astrid.lionnez@helha.be)            Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be)            Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be)            Vanessa CARRENO FERNANDEZ (vanessa.carreno.fernandez@helha.be)            Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be)            Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be)            Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be)            Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be)            Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be)            Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

#### Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

#### Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

#### Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

#### Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

#### Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

#### Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

#### Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation

d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés

IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente

V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B16X AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B16X AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Une note d'échec dans « Activités d'intégration professionnelle » (UE 116, UE 214 ou UE 310) peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



## Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 1 (stage 1 et supervisions)			
Code	7_SOAS1B16A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Charlotte BURION</b> (charlotte.burion@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Florence PIRE (florencia.pire@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le stage de 1ère année vise, avant tout, une prise de conscience des réalités sociales. Sans effectuer d'intervention sociale proprement dite, les étudiants sont toutefois amenés à collaborer au travail d'une équipe professionnelle et à participer à diverses activités afin d'acquérir et de développer leurs capacités relationnelles. Ce stage d'observation active-participation permet aux étudiants de découvrir une structure institutionnelle, une équipe de travail, les bénéficiaires et eux-mêmes en tant qu'acteurs. Ils sont amenés, par rapport à ces 4 axes, à rechercher des informations, à les questionner et à les analyser par une mise en relation des problématiques rencontrées, de leurs réflexions et de l'enseignement issu de leur terrain, des supervisions et des cours. Les différentes capacités énoncées sont visées dès la première année bien qu'elles soient réellement acquises en fin de cursus. Il s'agit d'un apprentissage progressif qui débute dès leur première expérience de terrain.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Interagir avec son milieu professionnel. Pour cela, il sera à même de :

- Aborder et solliciter les différents intervenants
- Accompagner les intervenants dans les différentes interventions et y participer
- Faire sa place dans le respect des limites professionnelles et personnelles

Etablir une communication professionnelle. Pour cela, il sera à même de :

- Recueillir et traiter des informations
- Rédiger et synthétiser
- Argumenter
- Tant par écrit qu'à l'oral
- Identifier le langage propre au secteur d'intervention
- Adapter son langage au public

Connaitre le contexte institutionnel. Pour cela, il sera à même de :

- Identifier et relater le fonctionnement de l'institution

- Identifier les instances de tutelle et la législation propre au secteur
- Etablir un lien entre les objectifs et les moyens institutionnels
- Repérer l'environnement local au niveau géographique et socio-culturel
- Repérer les éventuels décalages entre le cadre théorique et le contexte pratique
- Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

Analyser des situations sociales tant à un niveau individuel, que collectif. Pour cela, il sera à même de :

- Identifier les caractéristiques et les conditions de vie du public
- Reconnaître les difficultés rencontrées par le public
- Etre réceptif aux problèmes humains
- Décoder les besoins

Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

Etablir des relations professionnelles avec les bénéficiaires. Pour cela, il sera à même de :

- Respecter les personnes, prendre du recul
- Respecter les règles de déontologie et le secret professionnel

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et/ou les communautés un processus d'intervention. Pour cela, il sera à même de :

- Prendre part à des actions spécifiques au sein de l'institution
- Organiser et négocier la réalisation de certaines tâches

Questionner sa pratique. Pour cela, il sera à même :

- S'exprimer et s'interroger sur les faits observés
- Distinguer les faits, opinions, sentiments et attitudes

En fonction des situations vécues et rencontrées, et tout au long de son cursus, l'étudiant sera également capable de travailler la question des émotions. Pour ce faire, il sera à même de :

- Identifier, comprendre ses émotions
- Reconnaître leur influence, les exprimer,
- Les maîtriser et/ou les utiliser pour guider les interventions et les relations avec les autres

Il sera également poussé à développer sa confiance en lui et donc à valoriser ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ; développer ses compétences, et à s'affirmer.

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

L'étudiant est plongé dans une réalité de travail durant une période de 144 heures de stage (supervision durant le stage comprise) réparties sur 20 jours qui s'étale du 29/01/24 au 23/02/24.

Il s'agit d'un stage d'observation active-participation.

L'étudiant est également tenu de participer au processus de supervision (4 supervisions collectives au total).

#### **Démarches d'apprentissage**

Durant sa pratique professionnelle, l'étudiant est encadré par deux référents : un chef de stage et un superviseur (aussi appelé "maître de formation pratique").

A la moitié du stage, l'étudiant participe à une 1ère supervision collective, temps d'échanges, de réflexions et de distanciation par rapport à sa pratique. Un écrit préparatoire est demandé avant chaque supervision ainsi qu'un compte rendu à l'issue de celle-ci.

A l'issue du stage, trois autres supervisions collectives sont planifiées. Les trois premières supervisions abordent des dimensions différentes de la pratique professionnelle et la dernière porte sur la rédaction (amélioration et/ou finalisation) du rapport de stage.

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Différents cercles d'études abordent toutes les dimensions du stage (définition et caractéristiques du stage de 1ère, modalités d'évaluation, rapport de stage...).

Après chaque supervision et afin que l'étudiant puisse se situer, il reçoit un feed back oral et individuel de son superviseur concernant sa préparation écrite et sa participation orale. L'étudiant rédigera également un compte-

rendu de la séance de supervision dans les trois jours ouvrables de celle-ci.

Après la 1ère supervision, un contact téléphonique entre le superviseur et le chef de stage permet de faire le point sur l'entrée en stage de l'étudiant.

Des grilles d'observation sur l'institution, les bénéficiaires et l'équipe de travail permettent à l'étudiant d'approfondir son questionnement. Celles-ci servent d'outils à l'élaboration des documents de supervision, du rapport de stage et des échanges lors des séances de travail.

Après lecture du rapport de stage par le superviseur, une rencontre est prévue afin d'identifier les forces de l'étudiant et les axes à travailler/développer.

## Sources et références

Le dossier pédagogique reprend l'ensemble des informations utiles (grilles d'observation, grilles d'évaluation, etc.). Un espace virtuel relatif au stage de B1 se trouve également sur ConnectEd (UE 116).

Les syllabus des cours théoriques et de méthodologie de travail social représentent des ressources importantes.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le dossier pédagogique reprend l'ensemble des informations utiles (le calendrier, les grilles, etc.).

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

La cotation de la pratique professionnelle relève de la responsabilité du département (représenté par le superviseur, aussi appelé "maître de formation pratique") et s'appuie sur les supervisions (écrites et orales) ainsi que sur l'expérience de terrain (évaluation qualitative du chef de stage).

- 50 points pour la pratique professionnelle, c'est-à-dire les heures de stages prestées et 4 supervisions collectives comprenant une préparation écrite et une participation orale, active de l'étudiant. La recherche de stage, qui porte sur la mobilisation et la participation active de l'étudiant (voir les consignes de l'équipe stage à ce sujet), est évaluée par l'équipe des stages. Une cote sur 5 s'ajoute alors aux 50 points de pratique professionnelle. Cette note finale sur 55 points sera ensuite ramenée sur 50.
- 30 points pour le rapport de stage : 10 points pour la forme et 20 pour le fond (respect des consignes rédactionnelles). En juin, la cotation du rapport de stage n'est validée que si les deux parties, forme et fond, sont réussies. Si l'une des 2 parties est en échec, la note la plus basse sera portée au relevé de note de l'AA.

La note de cette activité d'apprentissage se calcule en faisant la moyenne des points de la pratique professionnelle (50 points) et des points du rapport (30 points en cas de réussite du rapport à l'issue de la 1ère session). En cas d'échec, le rapport de stage est remédiable en deuxième session et sera évalué en fonction du respect des consignes d'amélioration données par le superviseur et apportées au rapport. En septembre, la moyenne arithmétique sera faite entre le stage et le rapport à nouveau déposé (en 2ème session, les notes forme et fond s'additionnent automatiquement).

Un stage en échec en première session n'est pas remédiable en seconde session (la pratique professionnelle ne pouvant pas être représentée). L'étudiant qui ne déposera pas son rapport en 2e session obtiendra une note "PP" pour l'ensemble de la note "AIP". Si à l'issue de la 2ème session, la moyenne rapport de stage et stage reste en échec, l'étudiant devra représenter l'ensemble (rapport de stage + stage).

Toute absence en stage ou en supervision, même d'une journée, doit être couverte par un justificatif (motif légitime). Vous trouverez plus de précisions à ce sujet dans le règlement spécifique du département.

Un stage dont la durée aura été amputée de plus de 20%, même pour des motifs légitimes, ne pourra pas être évalué. L'étudiant recevra une cotation de 5/20.

En cas d'absence en supervision : si l'absence est couverte par un certificat médical, il n'y a pas de reprogrammation de supervision mais un feed-back sur la préparation écrite de l'étudiant sera communiqué à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée du document préparatoire, 5 points seront retranchés de la pratique professionnelle de

l'étudiant. En cas d'absence non justifiée de l'étudiant en supervision, 5 points seront retranchés.

Selon le règlement d'ordre intérieur « la note attribuée en 1ère session pour les activités professionnelles qui, pour des raisons impératives d'organisation (...) ne peuvent faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, est reportée en 2ème session ... ». La cote de pratique (50 pts) est donc reportée d'une session à l'autre.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg + Trv	100	Stg + Trv	100

Stg = Stages, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 100

### **Dispositions complémentaires**

Un stage dont la durée aura été amputée de plus de 20%, même pour des motifs légitimes, ne pourra pas être évalué. L'étudiant recevra une cotation de 5/20.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).